

## **Une affaire de méthode ! Une question de principe !**

La négociation des mesures salariales à RTE pour l'année 2009 n'a pas fini de faire couler de l'encre, susciter la polémique et la rancœur.

Pourquoi ? Parce que des organisations syndicales ont rompu le front syndical, ont continué à « négocier » dans le dos des autres en pleine journée de grève. La CFDT n'hésitant pas à s'arroger, au bout du compte, les résultats obtenus par le travail de l'intersyndicale.

L'objet de notre colère n'est pas tant le résultat obtenu – qui aurait pu être amélioré dans la continuité du front revendicatif unitaire – mais la méthode utilisée pour l'obtenir et la communication qui a suivi.

Dans toutes les entreprises des IEG, à chaque journée d'actions, l'ensemble des organisations syndicales suspendent leur participation aux négociations pour les reprendre à l'issue de la journée d'actions. La Direction le sait. C'est une règle...sauf manifestement à RTE depuis le mercredi 08 avril au soir !!

Que la CFDT et la CGC aient voulu quitter l'intersyndicale pour des raisons qui les regardent, c'est une chose, le faire en catimini, au dernier moment en est une autre. Mais, n'invertissons pas les rôles : c'est bien la CFDT et la CGC qui ont quitté l'intersyndicale. FO, la CGT et la CFTC n'ont fait que suspendre leur participation aux négociations en raison du mouvement de grève qui démarrait.

Depuis le début des négociations salariales, les organisations syndicales ont pesé pour faire évoluer le contenu des propositions des Directions. Ces évolutions ne sont pas le fruit d'une OS mais de toutes les OS ! Il n'empêche qu'à RTE, la CFDT a eu le culot de s'arroger le travail commun de l'intersyndicale. Heureusement qu'elle était là pour voler au secours d'une intersyndicale incapable, à la lire, de faire avancer les choses. Mais de qui se moque-t-on ?

Cette négociation contre nature s'est déroulée dans la nuit du 08 avril au 09 avril, alors que la CFDT et la CGC appelaient à la grève !! Quelle urgence y avait-il à négocier alors que le préavis de grève prenait fin le jeudi 09 avril au soir ? Pourquoi cette précipitation ? L'intersyndicale RTE était-elle à une journée près ? Pourquoi ne pas avoir attendu quelques jours que toutes les OS soient réunies de nouveau autour de la table pour poursuivre – voire clore – la négociation comme cela s'est fait dans les autres entreprises ? Devons-nous y voir de vils calculs électoralistes et la volonté de se faire mousser auprès des agents en s'accaparant le travail de l'intersyndicale ?

En signant le 9 avril, à **2h du matin !!**, un relevé de conclusions, la CFDT et la CGC savaient qu'elles verrouillaient toutes possibilités de reprendre les négociations par les non-signataires. Bien qu'aucune urgence n'imposait de conclure rapidement ces négociations, elles empêchaient aussi toute possibilité d'amélioration du contenu des accords.

La Direction n'a pas hésité à en user pour refuser toute révision du contenu des accords alors que l'intersyndicale FO, CGT et CFTC la demandait.

En signant ce relevé de conclusions à RTE, la CFDT et la CGC ont également compromis les négociations dans les autres entreprises de la branche des IEG.

En CCE, le 28 avril, une résolution FO – CGT – CFTC est proposée au vote.

**« Les organisations syndicales CGT, FO et CFTC demandent aux élus du CCE réunis en séance ce jour, la différenciation des 3 collèges Exécution, Maîtrise et Cadres en lieu et place du collège « non cadres » et l'augmentation des taux d'avancements au choix de 1% pour tous les collègues ».**

Alors que cette résolution se proposait d'améliorer substantiellement le contenu de l'accord sur les avancements au choix, **la CFDT a refusé de participer au vote !!** La CGC n'a pas de droit de vote au CCE.

Tout cela ressemble fort à un scénario prémédité avec la Direction ! Cela sent à plein nez **la collusion**. Chapeau Messieurs !!

Pour ce qui concerne **FORCE OUVRIERE**, nous n'entreprendrons pas plus longtemps cette polémique et laissons les agents juger par eux-mêmes.

Mais, nous souhaitons rendre à César ce qui est à César (**l'intersyndicale**) et garderons en mémoire le comportement d'organisations syndicales sans scrupules, prêtes à tout pour se faire valoir auprès des agents et de la Direction. Pitoyable !

Il fallait que cela soit écrit et dit !

Paris, le 28 avril 2009.